

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction de la gestion
du personnel*

Bureau du personnel officier

**Arrêté du 28 février 2013 portant nomination au grade de sous-lieutenant
à titre temporaire dans la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1305700A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L.4134-2;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie;

Vu le décret n° 2008-947 du 12 septembre 2008 modifié fixant certaines dispositions applicables aux élèves militaires des écoles militaires d'élèves de carrière, notamment son article 2;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2011 fixant l'organisation générale de la scolarité des élèves admis à l'Ecole des officiers de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

Les aspirants suivants, de recrutement OG UNIV, sont nommés, pour la durée de la formation initiale, au grade de sous-lieutenant à titre temporaire à compter du 1^{er} septembre 2012 :

Ponsard Clément.

Guerin Marie.

Bourez Guillaume.

Dumont Saint Priest Paul.

Moles Thomas.

Gauci Anthony.

Agez Cécilia.

Klein Marion.

Roy Kévin.

Escudier Florie.

Bernachot Anne-Sophie.

Beck Clément.

Moquet Claire.

Gillet Marlène.

Peseux Gabrielle.

Perraudeau Martin.

Rouault Gaëlle.

Bossert Sandra.

Samson Jean-Philippe.

Charras Cécile.

Escalin Erika.

Pernelle Léa.

Haudegond Magali.

Pustelniak (Pierre-Mathieu).

Barbuto Laura.

Caillier Sébastien.

Bufflier Marc-Étienne.

Lakehal Stéphanie.
Malet Damien.
Mézière Stéphanie.
Dantec Ludovic.
Albinet Armand.
Hatté Emilie.
Nègre Elodie.
Kippeurt Adrien.
Morda Mathieu.
Malbranque Florent.
Zymelka Nicolas.

Article 2

L'aspirant suivant, de recrutement OG UNIV, est nommé, pour la durée de la formation initiale, au grade de sous-lieutenant à titre temporaire à compter du 1^{er} octobre 2012 :

Jean Axel.

Article 3

Les aspirants suivants, de recrutement OG TITRES, sont nommés, pour la durée de la formation initiale, au grade de sous-lieutenant à titre temporaire à compter du 1^{er} septembre 2012 :

Curci Jean-Yves.
Sichaumette Damien.
Chidiac Fayçal.
Dubois Rémi.
Retailleau Julien.

Article 4

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 23 octobre 2012 portant nomination au grade de sous-lieutenant à titre temporaire dans la gendarmerie nationale.

Article 5

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 février 2013.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
J. DELPONT